

Renseignements :

ERAGE
Délégation Bourgogne
12 Boulevard Clemenceau
21000 DIJON
Tel : 03 80 73 22 09/06 42 68 09 58
Mail : bourgogne@erage.eu

Durée

4 heures



Spécialisation(s)

Droit immobilier

Niveau(x) :

2. Approfondissement

Evaluation : fiche d'évaluation à l'issue de la formation

Date

16/10/2020

Horaires

De 8h30 à 12h30

Lieu de la formation

CCI de Côte d'Or – Salle 102-103
2 Avenue de Marbotte – 21000 DIJON

Intervenant(s) :

Maître Frédéric BERENGER, avocat au Barreau D'Aix en Provence

Prérequis : Connaissance de base de la spécialisation ciblée

Méthode pédagogique : Formation associant aspects théoriques et pratiques (exemples concrets, échanges,..)/ Etude de cas

Support remis : Dossier pédagogique PDF, élaboré par les intervenants

Objectif de la formation :

Acquérir les connaissances nécessaires afin de mieux conseiller les clients à l'acquisition, être plus efficace dans le contentieux et éviter les cas de responsabilité professionnelle

Programme :

I / Les clauses relatives à la personne du cocontractant

- Les clauses de substitution
- Les clauses relatives aux droits de préemption sur le bien immobilier
- Les clauses de solidarité

II / Les clauses relatives à l'immeuble

- Les clauses relatives aux servitudes
- Les clauses relatives à la réglementation d'urbanisme
- Les clauses limitant l'usage du bien

III / Les clauses relatives aux modalités de l'obligation

- Les clauses suspensives
- Le non-exercice du droit de préemption
- L'obtention du prêt
- L'obtention d'une autorisation d'urbanisme
- Le cas des travaux en copropriété

IV / Les clauses relatives à l'inexécution de l'obligation

- Les clauses aménageant le régime de l'inexécution
- Les clauses d'irresponsabilité
- Les clauses pénales

V / Les clauses relatives au procès

- Les clauses de médiation

A retourner à :

ERAGE
Délégation Bourgogne
12 Boulevard Clemenceau
21000 DIJON
Tel : 03 80 73 22 09/06 42 68 09 58
Mail : bourgogne@erage.eu

Date

16/10/2020

Horaires

De 8h30 à 12h30

Durée

4 heures

Lieu de la formation

CCI de Côte d'Or – Salle 102-103
2 Avenue de Marbotte – 21000 DIJON
Niveau

2. Approfondissement



Spécialisation

Droit immobilier

Programme

Voir le programme de formation joint à ce présent bulletin.

Formation limitée à :

25 personnes

Date limite d'inscription

8 jours avant la date de la formation.

Modalités de règlement

Paiement par chèque à l'ordre de l'ERAGE
(1 chèque par participant et par formation)

Renseignements sur le participant

Civilité :

Nom :

Prénom :

Barreau :

Cabinet ou structure:

Adresse :

Tél. : Case Palais :

E-mail :

Jeune Barreau (moins de 2 ans d'exercice) Année prestation serment

Profession : Avocat Libéral Avocat Salarié Magistrat Juriste

Autre, précisez

ERAGE organisme de formation N° 42670280867

Conditions générales

Aucun règlement en espèce ne sera accepté. Les inscriptions ne sont prises en compte qu'après paiement des droits d'inscription. Les attestations de présence ne sont délivrées que si la liste de présence a été émargée lors de la formation et au vu d'une présence effective. En cas d'annulation par le participant, les droits d'inscription ne seront pas remboursés à moins de 10 jours de la formation. L'ERAGE se réserve le droit d'annuler une formation 8 jours avant la date prévue faute d'un minimum de participants, les frais d'inscription seront alors intégralement remboursés. Les bulletins d'inscription seront enregistrés par ordre d'arrivée sous réserve que l'inscription soit accompagnée du règlement. Veuillez vous référer à notre site Internet pour les versions actualisées.

Cette formation est susceptible d'être prise en charge par le FIFPL ou Actalians, sur demande préalable auprès des organismes, en fonction de votre dossier individuel.

Version actualisée, modalités pratiques, règlement intérieur :

<https://www.erage.eu/formation-continue/modalites-pratiques/>

Les données à caractère personnel collectées par le présent formulaire font l'objet d'un traitement automatisé par l'Ecole Régionale des Avocats du Grand Est à des fins de gestion administrative et pédagogique. Conformément aux dispositions du Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation et d'effacement concernant vos données, que vous pouvez exercer en nous adressant votre demande à l'adresse dpo@erage.eu, assortie d'une pièce d'identité. Pour toute information complémentaire concernant notre politique de protection des données à caractère personnel, nous vous invitons à consulter cette dernière sur notre site internet : www.erage.eu.

Fait le à

Je reconnais avoir pris connaissance des Conditions générales de vente et du programme de formation joints à ce présent bulletin d'inscription.

Signature et cachet

Coût de la formation :

Avocat et autre public : 140 €

Avocat 2 premières années d'exercice : 100 €